



Commentaire arrêt semoule du 01 mars 1968

Par **cofdydda**, le **15/03/2008** à **20:12**

salut a tt le monde bon j aimeré bien ke vous appreciez mon plan sur arret semoule
comme probleme juridique j ai dit " Quelle
est la position du juge lorsqu une loi posterieure a un traité ne pose pas les memes principes

- 1) la reconnaissance de la loi ecran
- A) le refus du juge de soulever l inconstitutionnalité de la loi
- B) l application d une loi plus strite que le traité
- 2) les consequences de l application de la loi ecran
- A) une violation de la constitution article 98
- b) une meilleur gestion de ladministration